

BULLETIN D'INSCRIPTION - TROC ET PUCES KERLOIS - 05 OCTOBRE 2025

IDENTITÉ - Merci d'écrire lisiblement

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel (obligatoire) :

Mail :

PIECE D'IDENTITÉ - Merci d'écrire lisiblement

Nature de la pièce : N° :

Délivrée par : Date de délivrance :/...../.....

N° RC pour les professionnels :

PRIX - Je choisis mon type d'emplacement et je calcule le tarif

Gymnase

A) Nombre de mètres linéaires avec table : X 4,50€ =€

B) Nombre de mètres sans table : X 3,50€ =€ (Exemple : pour portants, objets encombrants ...)

Longueur totale (A+B) =ml Total à payer (A+B) =€

**Préau
ou ext.**

A) Nombre de mètres linéaires avec table : X 3,50€ =€

B) Nombre de mètres sans table : X 2,50€ =€ (Exemple : pour portants, objets encombrants ...)

Longueur totale (A+B) =ml Total à payer (A+B) =€

Extérieur

A) Emplacement de 24 m² (possibilité de venir sur l'emplacement avec le véhicule sans surcoût) : X 25 € =€

B) je rajoutes table : Table possible (2€ la table de 2m) : table X 2€ =€

Total à payer (A+B) =€

Règlement intérieur :

- Art 1** Le "Troc et Pucés" est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.
- Art 2** Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers aux collectionneurs et aux associations régies par la loi de 1901.
- Art 3** Les enseignes à caractère politique, syndical ou religieux sont interdits sur les emplacements.
- Art 4** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.
- Art 5** Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, de vols ou autres préjudices.
- Art 6** Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
- Art 7** Les réservations et le règlement devront être effectués avant le 1^{er} octobre 2025. En cas d'impossibilité de participer à la manifestation, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du Troc et Pucés ; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnités.
- Art 8** Le nombre des emplacements est limité. Les réservations sont à effectuer le plus tôt possible. L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.
- Art 9** Accueil de 6h30 à 7h15 pour les exposants intérieurs et de 7H20 à 7H50 pour les exposants extérieurs.
- Art 10** Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8 heures et à ne pas remballer avant 18h00.
- Art 11** Tout exposant arrivant en retard pourra se voir refuser son emplacement après 9 h 00 afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation et ceci sans remboursement de l'organisation.
- Art 12** Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ ainsi que de récupérer l'ensemble de ses objets invendus.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement détaillé ci-dessus et déclare l'accepter sans réserve.

À _____, le _____
Signature :

Règlement à rapporter au plus tard le 1^{er} octobre 2025 à l'adresse suivante :

École primaire et maternelle Saint-Félix Kerlois

TROC ET PUCES
BP 139
56704 HENNEBONT

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) nom et prénom :

Né(e) le :/...../.....

À.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à, le
Signature :

ATTENTION ! Pas de réservation sans règlement joint et sans l'attestation sur l'honneur. Toute inscription incomplète sera refusée.